



Succession internationale

Par Madeleine du 92

Bonjour

Je suis heritiere avec mes 3 frères et s?urs de 2 biens immobiliers en France plus compte bancaire

Et d un compte titres en Suisse conséquent.

En tant que parents au 5eme degré nous devrions être taxes en France à 60% et en Suisse à 55%

Nous n avons pasencore connaissance du détail du compte titre.apres quelques recherches j ai vu que les impôts en Suisse pouvaient être imputés à ceux dus en France à condition qu il y ait peu voire pas du tout de valeurs françaises dans le compte titre et que si les titres français étaient majoritaires,alors les 2taxations joueraient à plein et nous amèneraient

t probablement à refuser la succession,gérée par un genealogiste.Qu en pensez vous?je précise que la valeur du porte feuille est de 1m500 000 francs suisse

Et que l inventaire des biens en France se monte à 300 000 euros.Que pensez vous de cette situation?